|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.LIMITÉECBD/SBSTTA/24/Part1/L.17 juin 2021FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Vingt-quatrième réunion (partie I)

En ligne, 3 mai–9 juin 2021

# projet de rapport de l’organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur sa vingt-quatrième réunion

*Rapporteur : Mme Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine)*

# COMPTE-RENDU

# INTRODUCTION

1. La première partie de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique s'est tenue en ligne du 3 mai au 9 juin 2021, parallèlement à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, étant entendu que la deuxième partie de la réunion aurait lieu en personne, à une date ultérieure.

**Participation**

1. Les représentants des Parties et des autres gouvernements ci-après ont participé à la réunion : [*à compléter*].
2. Ont également assisté à la réunion des observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de conventions et autres organes des Nations Unies suivants : *[à compléter].*
3. Les organisations ci-après étaient aussi représentées par des observateurs : [*à compléter*].

# POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte à 11 h 00, en temps universel coordonné (UTC) (7h00, heure de Montréal), le lundi 3 mai 2021, par le président, M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique), qui a souhaité la bienvenue aux participants à la première des neuf séances plénières en ligne qui seront organisées en trois blocs au cours des mois de mai et juin, parallèlement à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui tiendra également ses séances plénières en ligne en trois blocs. Il espérait que les participants et leurs proches étaient en bonne santé et il a présenté ses condoléances à tous ceux qui avaient perdu des êtres chers. Il a demandé d'observer un moment de silence en mémoire des personnes qui avaient perdu la vie pendant la pandémie du coronavirus (COVID-19).
2. Des déclarations d’ouverture ont été faites par M. Hamdallah Zedan (Egypte) et par Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.
3. M. Zedan, s’exprimant au nom de la présidente de la Conférence des Parties, a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa solidarité avec eux en cette période de pandémie. Il a ajouté qu'il espérait que les participants et les êtres qui leur étaient chers étaient en bonne santé. Il a remercié le président de l'Organe subsidiaire et les membres du Bureau d'avoir assumé la direction des opérations de préparation de la réunion et a déclaré que, sous leur conduite, les participants poursuivraient les travaux de la Convention et de ses protocoles. L'actuelle réunion contribuerait à avancer dans la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Les points de l'ordre du jour couvraient les principaux domaines d'action de la Convention et de ses Protocoles, et les progrès réalisés à cet égard permettraient d'élaborer un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux et transformateur en fournissant des conseils au Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour sa troisième réunion. Les discussions de la présente réunion feraient progresser les travaux du Groupe de travail et, en définitive, ceux de la Conférence des Parties qui devait adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à sa quinzième réunion, à Kunming, en Chine.
4. MmeElizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, a également formulé des remarques liminaires, remerciant le président et les autres membres du Bureau d'avoir assumé la direction des opérations de préparation de la session formelle de l'Organe subsidiaire en période difficile, ainsi que le gouvernement du Canada d'avoir payé les coûts supplémentaires de la session formelle en ligne et mis à disposition une équipe de bénévoles dévoués. Notant que plus de 1 500 personnes représentant 102 pays étaient inscrites, elle a dit espérer que les participants avaient eu l'occasion d'assister aux webinaires de pré-réunion et à la session informelle qui s'était tenue plus tôt dans l'année en préparation de l'actuelle session formelle. La Secrétaire exécutive a rapidement passé en revue les points de l’ordre du jour de la réunion
5. Le président a également présenté un compte rendu du cinquième forum de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de la huitième conférence internationale sur la science de la durabilité, présentés virtuellement en tant que séances conjointes le mois précédent. Un message principal a été communiqué, à savoir que la prochaine décennie sera essentielle afin d’assouplir la courbe de l’appauvrissement de la diversité biologique et de placer la diversité biologique sur la trajectoire de vivre en harmonie avec la nature. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devra être à la fois positif pour la nature, avec pour objectif une amélioration nette de l'état de la biodiversité et de la contribution de la nature aux populations d'ici 2030, et tenir compte des difficultés systémiques. Pour assurer une intégration efficace de la biodiversité, il faut accorder une attention particulière aux solutions fondées sur la nature et encadrées par des approches écosystémiques. Des cibles ambitieuses doivent être fixées pour s'attaquer aux facteurs systémiques de la perte de biodiversité, ainsi que des actions qui vont au-delà de la limitation de la perte de biodiversité pour soutenir la restauration et évoluer vers un « gain net » grâce à des pratiques régénératrices.

# POINT 2. QUESTIONS D’ORGANISATION

1. Le président a rappelé que la réunion informelle en ligne de l'Organe subsidiaire qui s'est tenue en février 2021 avait contribué à maintenir la dynamique en vue de, et à faire avancer les préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, prévue du 11 au 24 octobre 2021, et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, prévue du 2 au 7 août 2021. La présente réunion avait été organisée à la lumière de ces deux réunions et des circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19. Elle ne constituait pas un précédent pour l'organisation de réunions similaires au titre de la Convention à l'avenir. Lors de la session informelle, l'Organe subsidiaire avait déjà examiné six des huit sujets à l'ordre du jour, d'une manière similaire à la première lecture des documents de pré-session se déroulant dans le cadre d'une réunion formelle de l'Organe subsidiaire. À ce moment-là, les participants avaient été encouragés à axer leurs interventions sur les projets de recommandations énoncés dans les documents de pré-session, mais aucune négociation n'avait eu lieu et aucun résultat formel concret ou document de séance n'avait été produit.
2. Si toutes les Parties conservaient leur droit de prendre la parole et de faire des déclarations à la présente réunion, le président a vivement conseillé aux participants de ne pas répéter les points déjà soulevés lors de la session informelle et de n'ajouter que de nouveaux points dans leurs déclarations, à l'exception des points 8 et 9 de l'ordre du jour, qui n'avaient pas été examinés lors de la session informelle. Les déclarations faites lors de la session informelle seraient prises en compte dans la préparation de tout document de séance ou document officieux produit pour la présente réunion. Aucun document final ne serait examiné ou adopté au cours des présentes sessions en ligne de la réunion (partie I). Cela sera rapporté à des séances en présentiel ultérieures de la réunion (partie II), qui seront organisées parallèlement à une réunion en présentiel du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, ou à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, sauf décision contraire des Bureaux de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Le président ferait rapport aux coprésidents du Groupe de travail sur les points nécessaires au processus pour l'après-2020.

## A. Adoption de l’ordre du jour

1. À la première séance plénière, le 3 mai 2021, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire élaboré par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau (CBD/SBSTTA/24/1) :

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation : élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

4. Biologie de synthèse.

5. Évaluation des risques et gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés.

6. Biodiversité marine et côtière.

7. Biodiversité et agriculture.

8. Programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

9. Biodiversité et santé.

10 Espèces exotiques envahissantes.

11. Questions diverses.

12. Adoption du rapport.

13. Clôture de la réunion.

1. Le président a attiré l'attention des participants sur l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/SBSTTA/24/1/Add.1) et sur la note relative au déroulement de la session de la réunion (CBD/SBSTTA/24/1/Add.2). Tous les points de l'ordre du jour seront abordés, la priorité étant accordée aux éléments directement liés au processus pour l'après-2020 afin de permettre au Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à ses coprésidents, d'élaborer un cadre mondial de la biodiversité de haute qualité à la troisième réunion du Groupe de travail.
2. En raison des circonstances extraordinaires associées à la pandémie de la COVID-19 en cours et des complexités de présenter la réunion dans un environnement virtuel, la note de scénario (CBD/SBSTTA/24/1/Add.2) précise que la finalisation des recommandations de l’Organe subsidiaire se ferait lors d’une réunion en personne tenue parallèlement à une réunion en personne du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ou de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, à moins que le Bureau n’en décide autrement. En conséquence de la suspension de la réunion, les trois derniers points de l’ordre du jour, à savoir le point 11 (Questions diverses), le point 12 (Adoption du rapport) et le point 13 (Clôture de la réunion) sont reportés à la reprise de la réunion, qui aura lieu à une date ultérieure.

## B. Élection du bureau

1. Conformément aux élections tenues lors de la vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la vingt-quatrième réunion était composé des membres suivants :

Président : M. Hesiquio Benítez Díaz(Mexique)

Vice-présidents : Mme Alison McMorrow (Australie)

Mme Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine)

Mme Marina Von Weissenberg (Finlande)

Mme Kongchay Phimmakong (République démocratique populaire lao)

M. Larbi Sbai (Maroc)

Mme Gwendalyn Sisior (Palaos)

M. Adams Toussaint (Sainte-Lucie)

M. Marie-Mae Muzungaile (Seychelles)

M. Volodymyr Domalishnets (Ukraine)

Vice-présidents suppléants pour le Protocole de Nagoya :

Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda) pour Sainte- Lucie

Mme Tatsiana Lipinskaya (Bélarus) pour la Bosnie-Herzégovine et l'Ukraine

M. Moustafa M.A. Fouda (Égypte) pour les Seychelles

M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège) pour l'Australie

1. Il fut rappelé à l'Organe subsidiaire qu'il devait désigner de nouveaux membres du Bureau pour remplacer les membres sortants de la Finlande, du Maroc, de la République démocratique populaire lao et de l'Ukraine. En fonction du résultat de ces nominations, il pourrait également être nécessaire de nommer des membres suppléants du Bureau qui sont également Parties aux protocoles de la Convention. Étant donné que la présente réunion de l'Organe subsidiaire n'aurait pas de séance de clôture, que les nouveaux membres du Bureau ne prendraient leurs fonctions qu'après la clôture de la réunion de l'Organe subsidiaire, et que l'Organe subsidiaire n'approuverait aucune recommandation officielle lors des présentes sessions en ligne de la réunion (partie I), il a été convenu que l'Organe subsidiaire élirait les nouveaux membres du Bureau en même temps qu'il approuverait ses recommandations formelles à la Conférence des Parties.
2. Sur recommandation du Bureau, Mme Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine) a été élue rapporteur de la réunion.
3. À l'invitation du président, le rapporteur a fait une déclaration au nom de tous les participants à la réunion. Elle a félicité le président de l'Organe subsidiaire, les membres du Bureau et la Secrétaire exécutive et son équipe pour la grande qualité des préparatifs de la réunion. Elle a déclaré être convaincue que les délibérations seraient productives et a remercié le président de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer au nom de tous les participants.

## C. Organisation des travaux

1. À la première séance plénière, le 3 mai 2021, l'Organe subsidiaire a approuvé l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/SBSTTA/24/1/Add. 1) et la note relative au déroulement de la session de la réunion (CBD/SBSTTA/24/1/Add. 2) Le président a déclaré qu'il présiderait toutes les séances plénières, sauf la séance sur le point 9, sur la biodiversité et la santé, qui serait présidée par MmeHelena Brown (Antigua-et-Barbuda).
2. Le président a ensuite expliqué comment les groupes de contact fonctionneraient pendant la réunion. Les groupes de contact se réuniraient pour des séances d'une durée maximale de trois heures et plusieurs séances pourraient être programmées chaque jour, à condition que différents groupes de contact ne se réunissent pas en parallèle. Les séances seraient ouvertes aux représentants de toutes les Parties, des autres gouvernements et des observateurs. La pratique habituelle s'appliquerait à la participation des observateurs : à la discrétion des coprésidents, ils pourraient prendre la parole après que les Parties se seraient exprimées et toute proposition de fond qu'ils feraient devrait être appuyée par au moins une Partie pour être reprise par le groupe de contact. Les participants étaient encouragés à utiliser la fonction ‘dialogue’ du système Internet de conférence Interactio pour indiquer un tel soutien, plutôt qu’à demander d’intervenir oralement.
3. Les groupes de contact ne seraient accessibles que par le biais du système de conférence Interactio. Afin de préserver l'intégrité de ce système, il a été demandé aux Parties et aux autres organisations accréditées de se limiter à un ou deux intervenants. Les autres membres des délégations pourraient observer la discussion et les intervenants pourraient être remplacés à tout moment. Tous les autres participants pouvaient se joindre à la discussion en tant que spectateurs. Conformément à la pratique habituelle, les délibérations ne pourraient pas être enregistrées ou partagées sur les médias sociaux.

# POINT 3. Cadre mondial de la biodiversitÉ pour l'aprÈs-2020

1. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la réunion, le 3 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi de notes de la Secrétaire exécutive sur : a) la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et son résumé à l'intention des décideurs b) des informations scientifiques et techniques à l'appui de l'examen des objectifs et cibles actualisés, ainsi que des indicateurs et bases de référence connexes du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3) ; c) les indicateurs et l'approche de suivi proposés pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3/Add.1) ; d) des informations scientifiques et techniques à l'appui de l'examen des objectifs proposés dans le projet initial actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, mis à jour ultérieurement à la suite d'un processus d'examen technique par les pairs (CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1). Les documents officiels de pré-session étaient appuyés par plusieurs documents informatifs : a) la synthèse des données scientifiques pour éclairer l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/9) ; b) les annotations pour les termes et concepts utilisés dans le langage des objectifs intérimaires mis à jour pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/11) ; c) les liens entre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (CBD/SBSTTA/24/INF/12) ; d) les indicateurs pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/16) ; e) l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la conservation des plantes pour l'après-2020 en tant que composante du cadre mondial de la biodiversité (CBD/SBSTTA/24/INF/20) ; f) des informations scientifiques et techniques détaillées pour soutenir l'examen des objectifs proposés dans le projet initial actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/21) ; et g) le rapport du deuxième atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II) (CBD/SBSTTA/24/INF/27).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que le sujet avait été abordé lors de la séance informelle du 17 et 18 février 2021, au cours de laquelle 48 représentants des Parties et groupes régionaux et 18 observateurs avaient fait des déclarations. Le Secrétariat a aussi reçu des déclarations écrites d’une autre Partie et 20 autres observateurs.[[1]](#footnote-2)
3. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du groupe Amérique latine et Caraïbes) et de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe africain).
4. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants de l'Argentine, de l'Arménie, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la République démocratique du Congo, de l'Équateur, de l'Union européenne, de la Finlande, de la France, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, du Japon, de la Jordanie, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la République de Corée, de l'Espagne, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
5. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point lors de la deuxième séance plénière, le 4 mai 2021.
6. Des déclarations ont été faites par les représentants du Cambodge, du Cameroun, de la Chine, du Danemark, de l'Éthiopie, de l'Inde et du Sénégal.
7. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité (coordonné par Regions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom du Comité européen des régions, du Group of Leading Subnational Governments toward Aichi Biodiversity Targets, de l'ICLEI - Local Governments for Sustainability, et au nom des partenaires du Processus d'Édimbourg), de l'Alliance CBD, du Caucus des femmes CBD, du Global Youth Biodiversity Network (GYBN), du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) et de la Wildlife Conservation Society (également au nom de la Born Free Foundation, du Center for Biological Diversity, de la David Shepherd Wildlife Foundation, de Defenders of Wildlife, de l'Environmental Investigation Agency, de la Fondation Franz Weber, du Fonds international pour le bien-être des animaux, du Natural Resources Defense Council, de Pro Wildlife et de la World Federation for Animals).
8. Outre les déclarations des observateurs présentées oralement, les déclarations des organisations observatrices suivantes n'ont pas pu être prononcées en raison du temps limité mais ont été affichées sur la page Web de la réunion : Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale, de recherche et de développement sur les océans côtiers dans l'océan Indien (CORDIO), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Future Earth, Centre allemand de recherche intégrative sur la biodiversité (iDiv) Halle-Jena-Leipzig, Coalition mondiale des forêts (GFC), Université Griffith, Group on Earth Observations Biodiversity Observation Network (GEO BON), International Coral Reef Initiative (ICRI), International Fertilizer Association (IFA), International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA), International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC), Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), Island Conservation, Réseau méditerranéen des aires protégées (MedPAN), Association New Wind, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Public Research et Regulation Initiative (PRRI), secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, secrétariat de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Université des Nations Unies, Western Ghats Hotspot Conservation Forum, Wildlife Conservation Society (WCS), World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et Centre du patrimoine mondial.

**A. Cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique***

1. Suite à l'échange de vues, le président a déclaré qu'il élaborerait un texte révisé concernant les éléments du point de l'ordre du jour relatifs à la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle, au mois de février, et à la présente réunion.
2. À la cinquième séance plénière de la réunion, le 25 mai 2021, l’Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation remis par le président. À la suite d’un échange, l’Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel que modifié oralement, comme projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.2 à adopter formellement à une étape ultérieure.

**B. Aspects techniques et scientifiques des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du cadre de suivi proposé**

1. À la suite de l'échange de vues à la séance plénière du 4 mai 2021, le président a constitué un groupe de contact animé par Mme Anne Teller (Union européenne) et M. Jorge Murillo (Colombie). Le groupe de contact a été chargé de procéder à l'examen scientifique et technique des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur la base du document CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1, et des questions et recommandations relatifs au cadre de suivi sur la base des documents CBD/SBSTTA/24/3 et Add.1, pour lesquels un document informel sera élaboré.
2. À la cinquième séance plénière, le 25 mai 2021, l’un des coprésidents du groupe de contact a fait rapport à l’Organe subsidiaire sur les travaux du groupe.
3. Dans son rapport, la coprésidente du groupe de contact a indiqué qu’en ce qui concerne l’examen scientifique et technique des objectifs et cibles de l’avant-projet actualisé de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et des éléments généraux d’organisation du cadre de surveillance, les coprésidents du groupe de contact avaient entrepris une étude en ligne des indicateurs phares. Les coprésidents avaient ensuite rédigé un texte (“texte des coprésidents sur le point 3”), en tenant compte des discussions du groupe de contact et des points de vue exprimés en séance plénière et durant la réunion informelle de l’Organe subsidiaire en février, ainsi que des résultats de l’étude; le texte des coprésidents était accompagné d’une annexe montrant les résultats de l’étude au moyen de graphiques pour chaque indicateur phare. Il avait été entendu que le président de l’Organe subsidiaire acheminerait le texte des coprésidents du groupe de contact sur le point 3 aux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, afin que celui-ci soit pris en ligne de compte dans la préparation du premier projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, avec le document CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1 et toutes les déclarations originales.
4. Les observations transmises par les Parties dans l’étude ont été consolidées dans un document d’information CBD/SBSTTA/24/INF/29. Il avait été entendu que le Secrétariat utiliserait les résultats de l’étude ainsi que les points de vue plus généraux exprimés pour réviser le cadre de suivi, lorsque celui-ci serait harmonisé avec le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.
5. En ce qui concerne les questions et les recommandations relatives au cadre de suivi pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, les résultats des discussions du groupe de contact ont été saisis dans le projet de recommandation soumis pour examen par les Parties.
6. Suite au rapport du coprésident du groupe de contact, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, France, Malaisie, Mexique, Maroc, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
7. Il a été noté que la Secrétaire exécutive harmoniserait le cadre de suivi, y compris les indicateurs phares, constitués d’éléments et complémentaires avec le premier projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l’actualiserait, si nécessaire, afin de l’harmoniser aux résultats de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, pour examen subséquent à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
8. L’Organe subsidiaire a repris son examen du projet de recommandation à la sixième séance plénière, le 26 mai 2021. À la suite d’un échange de points de vue, l’Organe subsidiaire a approuvé le projet révisé de recommandation, tel que modifié oralement, comme projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.3, aux fins d’adoption à une date ultérieure.

# POINT 4. BIOLOGIE DE SYNTHÈSE

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 4 de l’ordre du jour à la troisième séance plénière, le 23 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/4/Rev.1), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également des documents ci-après, à titre de documents d’information : a) une liste de références bibliographiques sur la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/INF./6), b) une mise à jour du Cahier technique de la CDB sur la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/INF./19), c) le rapport du Groupe spécial d’experts techniques sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/3), d) une synthèse des communications sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/INF./1) et e) une synthèse des débats du forum en ligne sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/INF./2).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la réunion informelle, du 18 et 18 février 2021, au cours de laquelle les représentants de 31 Parties, deux groupes régionaux et 8 observateurs avaient fait des déclarations. Le Secrétariat avait reçu également des déclarations écrites d’une autre Partie et de deux autres observateurs.[[2]](#footnote-3)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Finlande, France, Indonésie, Italie, Malaisie, Maroc, Mexique, Ouganda, Pérou, République de Corée, Suisse et Union européenne.
4. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l’Alliance de la CDB et de l’IIFB (également au nom de l’Indigenous Women’s Biodiversity Network).
5. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, des déclarations écrites ont été transmises et mises à disposition sur la page web de la réunion par : Caucus des femmes de la CDB, German Foundation of Future Farming (également au nom de Save Our Seeds), GYBN, Institute on Ethics and Policy for Innovation at McMaster University et TWN.
6. Après l’échange de vues, le président a constitué un groupe de contact animé par Mme Ntakadzeni Tshidada (Afrique du Sud) et M. Werner Schenkel (Allemagne). Le mandat du groupe de contact était d’examiner le processus d’analyse prospective décrit dans l’annexe au projet de recommandation figurant dans le document (CBD/SBSTTA/24/4/Rev.1). En expliquant le mandat du groupe de contact, le président a précisé que, bien que des points de vue divergents aient été exprimés sur la question de savoir si la biologie de synthèse devrait être considérée ou non comme une question nouvelle et émergente, les Parties avaient convenu, dans la décision 14/19, qu’une analyse prospective des nouveaux développements technologiques en biologie de synthèse était nécessaire et que, par conséquent, les travaux du groupe de contact devraient porter que la question de l’analyse prospective seulement.
7. A la quatrième séance plénière, le 24 mai 2021, le représentant du Brésil a exprimé son désaccord avec le fait que les travaux du groupe de contact devraient être limités à débattre de la question de l’analyse prospective, en précisant que les points de vue divergents sur la question de savoir si la biologie de synthèse était une question nouvelle et émergente ou non devraient être examinés en premier lieu. Le président a réitéré que la décision 14/29 établissait un mandat clair sur la question de l’analyse prospective, en ajoutant que toutes les autres questions pourraient être abordées en plénière, lors de l’examen du projet de recommandation.
8. À la sixième séance plénière, le 26 mai 2021, le président a indiqué qu’après avoir tenu compte des différents points de vue exprimés, il avait décidé de convoquer un groupe des Amis du président, composé de l’Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Colombie, Ethiopie, Finlande, Japon, Mexique, Norvège et Union européenne, pour l’aider à préparer une proposition de texte sur la relation entre la biologie de synthèse et les critères pour les questions nouvelles et émergentes. Il a demandé à un des membres du Bureau de l’Organe subsidiaire, Mme Helena Brown (Antigua-et-Barbuda) d’animer ce groupe.
9. [*à compléter*].

POINT 5. ÉVALUATION des risques ET GESTION DES RISQUES prÉsentÉs par les ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 5 de l’ordre du jour à la quatrième séance plénière, le 24 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur l’évaluation des risques et la gestion des risques (CBD/SBSTTA/24/5), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également des documents ci-après, à titre de documents d’information : a) une liste de références bibliographique sur le forçage génétique et les poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/SBSTTA/24/INF/7); b) une synthèse des informations pertinentes provenant des quatrièmes rapports nationaux sur l’application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CBD/SBSTTA/24/INF/13); c) une étude sur l’évaluation des risques : application de l’annexe I de la décision CP-9/13 aux poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/3); d) une étude sur l’évaluation des risques : application de l’annexe I de la décision CP-9/13 aux organismes vivants modifiés ayant fait l’objet d’un forçage génétique (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/4); e) le rapport du Groupe spécial d’experts techniques sur l’évaluation des risques (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/5); f) une synthèse des communications sur l’expérience acquise, les difficultés rencontrées et les besoins concernant l’évaluation des risques présentés par les organismes vivants modifiés ayant fait l’objet d’un forçage génétique et par les poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/INF/1); et g) une synthèse des interventions faites lors du Forum en ligne à composition non limitée (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/INF/2).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la séance informelle du 19 et 24 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 21 Parties, deux non-Parties, deux groupes régionaux et cinq observateurs; des déclarations écrites ont également été reçues de trois autres Parties et deux autres observateurs.[[3]](#footnote-4)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belarus, Brésil, Cuba, Finlande, France, Indonésie, Malaisie, Maroc, Mexique, Pérou, République de Corée, Suisse et Union européenne.
4. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, une déclaration écrite du Portugal a été mise à disposition sur la page web de la réunion.
5. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l’Alliance de la CDB, le Caucus des femmes de la CDB, l’IIFB, Target Malaria et le National Institute of Health.
6. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, une déclaration écrite de l’IPC a été mise à disposition sur la page web de la réunion.
7. Après l’échange de vues, le président a constitué un groupe de contact animé par Mme Ntakadzeni Tshidada (Afrique du Sud) et M. Werner Schenkel (Allemagne), chargé d’examiner plus avant les questions relatives au processus d’élaboration d’un matériel d’orientation spécifique pour les organismes ayant fait l’objet d’un forçage génétique, et pour lesquels un document non officiel serait rédigé.
8. [*à compléter*].

# POINT 6. BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE

1. L'Organe subsidiaire a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la réunion, le 4 mai 2021. En examinant ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur la biodiversité marine et côtière (CBD/SBSTTA/24/6). Il était également saisi, en tant que documents d'information, des documents suivants : a) le rapport de l'atelier d'experts chargé de déterminer les options permettant de modifier la description des zones marines d'importance écologique ou biologique et de décrire de nouvelles zones (CBD/EBSA/WS/2020/1/2) ; b) le rapport de l'atelier thématique sur la biodiversité marine et côtière pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/POST2020/WS/2019/10/2) ; c) une compilation de communications sur les expériences de mise en œuvre de la planification de l'espace marin (CBD/SBSTTA/24/INF/1) ; d) une synthèse des expériences visant à atteindre l'Objectif 10 d'Aichi en matière de biodiversité pour les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement associés (CBD/SBSTTA/24/INF/2) ; e) une synthèse des soumissions sur les expériences relatives à la mise en œuvre du plan de travail spécifique volontaire sur la biodiversité dans les zones d'eau froide relevant de la juridiction de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBSTTA/24/INF/3) ; f) un document technique mettant à jour la Série technique de la CBD n° 83 (CBD/SBSTTA/24/INF/4) ; g) le projet de série technique de la CBD sur le bruit sous-marin anthropique (CBD/SBSTTA/24/INF/5) ; h) le rapport de la réunion d'experts sur les autres mesures efficaces de conservation par zone dans le secteur de la pêche de capture marine (CBD/SBSTTA/24/INF/10) ; i) les cadres de suivi et les informations disponibles à l'appui du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en ce qui concerne la biodiversité marine et côtière (CBD/SBSTTA/24/INF/23) ; j) le rapport sur la biodiversité des mers régionales au titre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/24) ; et k) la Série technique de la CBD no 87 : Évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'Objectif d'Aichi 6 relatif à la biodiversité, concernant la pêche marine durable.
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la session informelle du 24 et 25 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 32 Parties et groupes régionaux et par 14 observateurs; des communications écrites avaient également été reçues de quatre autres Parties et cinq autres observateurs.[[4]](#footnote-5)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Chine, Danemark, Espagne, France, Indonésie, Malaisie, Maldives, Maroc, Pérou, Portugal, République de Corée, République islamique d'Iran, Royaume-Uni et Suède.
4. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, les déclarations écrites d'Israël, du Japon, du Mexique et de Samoa ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.
5. Les déclarations des organisations observatrices suivantes n'ont pu être prononcées en raison du temps limité mais ont été affichées sur la page web de la réunion : BirdLife International, Caucus des femmes de la CBD, Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, FAO, GEO BON, IIFB, National Geographic Society, PNUE, Université des Nations Unies (UNU), University of Cambridge Conservation Leadership Alumni, et Wildlife Conservation Society.
6. À la suite de l'échange de vues, le président a constitué un groupe de contact animé par Mme Marie-May Muzungaile (Seychelles) et M. Matthias Steitz (Allemagne), chargé de se concentrer sur les annexes VI, VIII, XI et XIII du projet de recommandations figurant dans le document CBD/SBSTTA/24/6.
7. [*à compléter*]

# POINT 7. BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l’ordre du jour à la quatrième séance plénière, le 24 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur l’examen de l’Initiative internationale pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité des sols et du plan d’action actualisé (CBD/SBSTTA/24/7/Rev.1), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également, à titre de document d’information, d’un rapport sur l’état des connaissances concernant la biodiversité des sols (CBD/SBSTTA/24/INF/8).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la séance informelle du 25 et 26 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 33 Parties, deux groupes régionaux et 10 observateurs; des communications écrites avaient également été reçues de deux autres Parties et sept autres observateurs.[[5]](#footnote-6)
3. Une intervention régionale a été faite par le représentant du Ghana (au nom du Groupe des États d’Afrique).
4. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Equateur, Espagne, France, Indonésie, Kenya, Maroc, Ouganda, Pérou, Samoa (également au nom de Palaos) et Suisse.
5. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites de l’Australie, du Mexique et du Portugal ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.
6. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l’Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, de la FAO, de l’IPC, de Nature Conservancy (également au nom du World Wildlife Fund) et de l’University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network.
7. Après l’échange de vues, le président a fait savoir qu’il préparerait un texte révisé sur les éléments du point de l’ordre du jour relatifs à la biodiversité et l’agriculture, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle de février et de la réunion actuelle.
8. L’Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation préparé par le président à la septième séance plénière, le 7 juin 2021.
9. Les représentants des pays suivants ont présenté une déclaration : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Indonésie, Japon, Pérou, Suisse et Royaume-Uni.
10. [*à compléter*]

POINT 8. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PLATE-FORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENtifique et POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

1. L'Organe subsidiaire a examiné le point 8 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la réunion, le 4 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutif relative au programme de travail de l'IPBES (CBD/SBSTTA/24/8), comprenant une proposition de recommandation. Il était également saisi d'un document d'information sur le sujet (CBD/SBSTTA/24/INF/17), pour examen.
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des pays d’Afrique) et de la Serbie (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale).
3. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Japon, du Mexique et de la Suisse.
4. L’Organe subsidiaire a poursuivi son examen de ce point à la troisième séance plénière de la réunion, le 23 mai 2021.
5. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Indonésie, Italie, Maroc, Norvège, Pérou, Portugal, Royaume-Uni et Union européenne.
6. Une déclaration a également été faite par le représentant du secrétariat de l’IPBES.
7. D’autres déclarations ont été faites par les représentants de Caucus des femmes de la CDB, GYBN et IIFB.
8. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, les déclarations des organisations observatrices ci-après n’ont pas pu être présentées en raison d’un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page web de la réunion: la Division des affaires océaniques et du droit de la mer, Griffith University, le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (également au nom du Secrétariat de l’UNESCO), et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays qui subissent des graves sécheresses et/ou une désertification, en particulier en Afrique.
9. Après l’échange de vues, le président a fait savoir qu’il préparerait un projet révisé de recommandation, pour examen par l’Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit.
10. À la septième séance de la réunion, le 7 juin 2021, l’Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé proposé par le président. Après l’échange de points de vue, l’Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation révisé, comme amendé oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.4, aux fins d’adoption à une date ultérieure.

# POINT 9. BIODIVERSITÉ ET SANTÉ

1. A la xx séance plénière, sur [*à compléter*].

# POINT 10. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 10 de l’ordre du jour à la sixième séance plénière, le 26 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur les espèces exotiques envahissantes (CBD/SBSTTA/24/10, et Corr.1), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également des documents ci-après, à titre de documents d’information : a) une note de la Secrétaire exécutive sur les espèces exotiques envahissantes: directives techniques du Cadre de normes sur le commerce en ligne transfrontière de l’Organisation mondiale des douanes (CBD/SBSTTA/24/INF/15); b) une note de la Secrétaire exécutive sur un projet d’avis ou d’éléments pour l’élaboration d’orientations techniques sur des mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes à appliquer par des secteurs vastes pour contribuer à la réalisation de l’Objectif 9 d’Aichi pour la biodiversité et au-delà (CBD/IAS/AHTEG/2019/1/2); et c) le rapport du Groupe spécial d’experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes (BD/IAS/AHTEG/2019/13).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la réunion informelle du 26 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 26 Parties et deux groupes régionaux; des communications écrites avaient été reçues de deux autres Parties et sept observateurs.[[6]](#footnote-7)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Espagne, Finlande, France, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Ouganda, Pérou, Portugal, Samoa et Suède.
4. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites du Canada, du Mexique et du Panama ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.
5. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, de la FAO, de l’IIFB, d’Island Conservation et de l’UICN.
6. Après l’échange de vues, le président a fait savoir qu’il mènerait des consultations pour décider de la nécessité ou non de créer un groupe de contact ou de prendre d’autres arrangements pour faciliter les progrès sur le point. En attendant ces consultations, il préparerait un texte révisé sur les éléments du point de l’ordre du jour concernant les espèces exotiques envahissantes, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle de février et de la présente réunion.
7. [*à compléter*].

# SUSPENSION DE LA RÉUNION

1. Comme indiqué dans la note du président (CBD/SBSTTA/24/1/Add.2) et décrit au paragraphe 14, ci-dessus, l’Organe subsidiaire est convenu, à sa xxe séance plénière, le 9 juin 2021, de suspendre sa vingt-quatrième réunion et de la reprendre à une date ultérieure.
2. Après sa présentation par le rapporteur, l’Organe subsidiaire a approuvé le présent rapport (CDB/SBSTTA/24/Part1/L1), étant entendu que le rapport complet sera examiné et adopté lors d’une séance ultérieure.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-4)
4. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-6)
6. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-7)